EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-87_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice,

Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Collan: Mme GIBIER

Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel*: M. DURAND Thierry, *Cry*: M. DE PINHO José, *Dyé*: M. DURAND Olivier, *Epineuil*: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle*: M. CAILLIET Jean-Bernard, *Fulvy*: M. HERBERT Robert, *Jully*: M. FLEURY François, *Junay*: M. PROT Dominique, *Lézinnes*: M. MENARD José, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon*:

M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières:

M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky,

SAMBOURG: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS

Caroline, M. ROY Yohan, *Thorey*: M. NICOLLE Régis, *Tissey*: M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre*: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes*: M. LHOMME Régis, *Vézinnes*: M. PACAULT Philippe, *Villiers-Les-Hauts*: M. BERCIER Jacques,

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75
Présents: 49
Absent(s): 26
Pouvoir(s): 7
Votants: 56

Délibération n° 87-2025

Excusés ayant donné pouvoir :

Aisy-sur-Armançon: M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal)

Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cheney: M. CALONNE Marc, Dannemoine: M. KLOETZLEN Éric, Flogny-La-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, Gigny: M. TOBIET Michel, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine

<u>Absents non excusés</u>: <u>Epineuil</u>: Mme JOUVEY Maryline, <u>Gland</u>: Mme CAMUS NEYENS Sandrine <u>Lézinnes</u>: M. DUTOIT Franck <u>Saint-Martin sur Armançon</u>: M. LEMAIRE Benjamin <u>Tonnerre</u>: Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <u>Tronchoy</u>: M. PATEY Jean-Marie

<u>Secrétaire de séance</u>: M. BERCIER Jacques <u>Date de convocation</u>: mercredi 17 septembre 2025

Objet:

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Service Public pour Elimination des Déchets (SPED)

Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin (ABJ) collectés en déchèteries 2024-2027 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n° 85-2022 en date du 22 septembre 2022 relative à la signature du contrat pour les articles de bricolages et de jardin (ABJ)avec l'éco-organisme Ecomaison

CONSIDERANT l'agrément par l'Etat en date du 21 décembre 2023 de l'éco organisme Valobat le pour la filière des articles de bricolages et de jardin.

CONSIDÉRANT que les deux éco-organismes agréés, Écomaison et Valobat, assurent la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin, dans le cadre défini par la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP)

CONSIDERANT le nouveau contrat territorial relatif à la prise en charge de déchets issus des ABJ pour la période 2024-2027 qui définit les modalités opérationnelles et financières de cette prise en charge ainsi que des soutiens liés aux actions de réemploi et de communication.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-87_2025_1-DE

Il est proposé d'autoriser le président à signer ce nouveau contrat pour la période 2024-2027.

	55	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	0	abstention

AUTORISE le président à signer le contrat territorial relatif à la gestion des déchets d'articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes **Écomaison** et **Valobat**, pour la période 2024-2027, ainsi que tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M BERCIER Jacques

-11-



A. T.

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).